

Mamifole Actua N°44 - décembre 2018

Belle commémoration du centenaire du 11 novembre 1918





our le centenaire du 11 novembre 1918, une foule importante s'était réunie au monument aux morts dont les gymnastes de la Mancine toujours fidèles, les sapeurs pompiers, les anciens combattants, des élus de Mamirolle, du Grattteris et de la Chevillotte et de nombreux enfants des écoles maternelles et élé-

mentaires à l'invitation des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes.

Après la volée de cloches de 11 minutes en souvenir de la fin d'une guerre terriblement meurtrière, M. Duquet a évoqué l'impact de la guerre

Les municipales

Centenaire du 11 novembre Conseil Municipal du 24/10/2018 Etat civil Bilan Bourses aux jouets Infos sécurité Infos communales diverses Paulette a 101 ans



sur le village de

Les associations

AFR, facteur de bien-être Atelier théâtre enfants Festival Alimenterre Téléthon 2018

Mamirolle et a présenté le calice que l'abbé Jay utilisait dans les tranchées pour officier et réconforter les poilus, il a rappelé quelques faits marquants de cette époque : « En 1914, Mamirolle vivait essentiellement de l'élevage et de l'agriculture. Il nous est difficile d'imaginer comment était notre village avec sa tren-

taine de fermes, son hospice pour les vieux travailleurs de la terre, son école d'industrie laitière, ses quelques commerces, ses quatre bistrots...

Il comptait 480 habitants et la mobilisation appela sous les drapeaux 53 hommes de 21 à 40 ans qui laissèrent aux jeunes, aux femmes et aux vieillards les travaux de la ferme : on était en pleines moissons et on n'avait pas de machines comme

aujourd'hui! 53 hommes sur 480, cela fait 11 % de la population du village. Si Mamirolle

Les entreprises SCEA Truite du Cusancin





vivait aujourd'hui le même événement, 11 % de 1800 habitants donneraient 198 mobilisés. Quel vide! Presque toutes les familles seraient touchées par ces départs pour l'armée».

Puis le Conseil Municipal des Jeunes, sous la houlette de Séverine Seyer en partenariat avec les Anciens Combattants et les écoles maternelle et élémentaire, a animé cette commémoration en faisant participer les enfants des écoles par des coloriages de poilus et de coquelicots et bleuets présentés en banderoles, en lisant (très bien) un texte retraçant les principaux événements de la Grande Guerre et en faisant l'appel aux morts, habituellement dévolu aux Anciens Combattants.



Le CMJ a également invité les enfants à les rejoindre pour chanter la Marseillaise et il leur a offert un petit bougeoir décoré de coquelicot et bleuet en remerciement pour qu'ils les placent sur leur fenêtre et les allument à la tombée de la nuit en guise d'hommage.



Conseil Municipal du 24/10/2018

Budget principal: décision modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque *]:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses + o €
Chapitre 012 – charges de personnel Art. 6216 – personnel affecté par le GFP de rattachement*+ 5 050 €
Chapitre 014 – atténuations de produits Art. 739223 – FPIC (reversement)1 000 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante Art. 6558 – autres dépenses obligatoires 4 050 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
En dépenses+ 9 400 € Chapitre 20 –immobilisations incorporelles
Art. 2031 – frais d'études 4 200 €
Chapitre 21 –immobilisations corporelles Art. 2151 – réseaux de voirie 398 000 €
Chapitre 23 –immobilisations en cours Art. 2315 – installations techniques *+ 402 200 € Chapitre 041 – opérations patrimoniales
Art. 2315 – installations techniques *+ 9 400 €
En recettes
Chapitre 041 – opérations patrimoniales Art. 2031 – frais d'études (*)+ 8 500 €
Art. 2033 – frais d'insertion (*)+ 900 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°2.

Vente de bois à des particuliers – Année 2018

Les travaux d'entretien des espaces verts communaux réalisés en 2017, rue de la Vierge et rue de la Source ont permis à la commune de disposer de plusieurs stères de bois. Les membres du CCAS proposent, cette année, de vendre la quantité de bois restante, par lot de 5 stères ou de 4 stères au prix de 50 € le stère, aux administrés de la commune qui en ont fait la demande et qui satisfont à l'ensemble des critères d'attribution, notamment de ressources, prédéfinis par les membres du CCAS.

Ainsi une liste des personnes bénéficiaires a été établie par les membres du CCAS au regard des pièces justificatives qu'elles ont produites lors de leur demande de bois de chauffage.

Ce bois étant vendu à des personnes modestes, le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite, qu'une aide de 30 € par stère soit octroyée à chaque bénéficiaire par le CCAS.

Les membres du Conseil Municipal:

• décident de vendre le bois issu de l'entretien 2017 de la voirie communale, par lot de 5 stères ou de 4 stères,

- au prix de 50 € le stère selon qu'il s'agit, pour les bénéficiaires, d'un mode de chauffage principal ou d'un mode de chauffage complémentaire,
- décident de réserver ce bois aux personnes répondant aux critères d'attribution définis par le CCAS,
- acceptent qu'une aide de 30 €/stère soit octroyée par le CCAS à chaque bénéficiaire.

Contrat groupe risques prévoyance et santé

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est, en aucun, cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Doubs et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Doubs a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance et sur le risque santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue pour chaque risque seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Doubs,

Le Conseil Municipal

- décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion du Doubs va engager en 2019 pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance et pour la passation de la convention de participation pour le risque santé,
- prend acte que les tarifs et garanties lui sont soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non l'une ou l'autre convention de partici-

pation souscrite par le Centre de Gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2020.

Affouage 2018-2019

L'attribution des lots de bois par la commune aux particuliers s'est effectuée l'année dernière par tirage au sort. L'expérience ayant été concluante, ce mode d'attibution des lots de bois est reconduit en 2018-2019.

L'inscription des affouagistes se fera uniquement en mairie, en nom propre avec la signature du demandeur sur production d'un justificatif de domicile et d'identité durant la période du vendredi 26 octobre 2018 au mardi 13 novembre 2018 inclus, en Mairie.

L'affouagiste devra souscrire une assurance « responsabilité civile chef de famille », informer son assureur de ses activités d'affouagiste-exploitant et présenter une copie de l'attestation de cette assurance portant cette mention affouagiste-exploitant.

En outre, il précise qu'afin de mettre en place cette procédure, divers documents ont été rédigés et notamment un règlement d'affouage dont il donne lecture.

Le Conseil Municipal:

- destine le produit des coupes des parcelles n°2, 16, 17, 18, 20, 24 et 29 du plan d'aménagement de la forêt communale aux personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation du rôle. Mode de mise à disposition : sur pied
- approuve le règlement d'affouage et le rôle des affouagistes,
- désigne comme garants: Messieurs PARRA Miguel, Dominique MAILLOT et Christian PREVITALI,
- fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :
 - Il sera délivré aux affouagistes inscrits sur le rôle arrêté au lundi 22 octobre 2018, les houppiers des arbres vendus ainsi que les arbres de 20 cm de diamètre et plus, de qualité chauffage,
 - 2. L'abattage et l'exploitation se feront par les affouagistes,
 - 3. L'abattage et le façonnage seront impérativement terminés au 15 avril 2019 pour toutes les parcelles,
 - 4. Le début du débardage commencera huit jours après le tirage au sort et se terminera au 15 octobre 2019,
 - 5. Les lots non terminés, bois non enlevés au 15 octobre 2019 deviennent propriété de la commune.

Redevance d'occupation du domaine public : réseau ORANGE

Le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance due en 2018 au titre de l'occupation du domaine public routier qui s'élève à 772.84€, selon le calcul suivant :

• Au titre des artères de communication :

Aérienne: 3.586 Km

Redevance par km : 52.38 €, soit 187.83 €

En sous-sol : 14.560 Km

Redevance par km : 39.28 €, soit 571.92 €

Au titre de l'emprise au sol :

0.50 m²

Redevance par m² : 26.19 €, soit 13.09 € Un titre de recettes sera émis à l'encontre d'Orange.

Urbanisme

Décision de PC

 SARL piscines et SPA du Doubs, ZA du Clousey, construction d'un garage de 60 m², refusé le 28/09/2018.

Dépôt de PC

 DIOT Johan et ROSSIER Anaïs, 10 rue du Clos du Verger Lot n°3 du lotissement Le Clos du Verger, construction d'une maison d'habitation de 149 m² + garage de 44 m² + piscine de 15 m².

Décision de DP

- Région Bourgogne Franche-Comté, ENIL de Mamirolle 15 Grande Rue, création d'un internat au rez-dechaussée du bâtiment H2: création de 3 portes (issues de secours) + modification de châssis en façades Nord Est et Sud-Ouest, accordé le 09/10/2018,
- BALANCHE Christophe, rue du Stade, division d'un terrain en vue de construire, accordé le 04/10/2018,
- COPPOLA Eugène, 35 C rue du Stade, construction d'une piscine enterrée de 40 m², accordé le 15/10/2018.

Etat civil

Naissance

• Le 16/10/2018, Johan ANNELOT.

Décès

- Le 25/10/2018, Jean GRIFFON, né en 1929,
- Le 06/11/2018, Léon BOILLON, né en 1930.

Bilan de la 4ème bourse aux jouets



exposants se sont installés (contre 15, 8 et 7 les années précédentes...) à Mamirolle. La salle des fêtes était remplie : beaucoup avait fait le choix de 2 tables.(10€ la table 15€ les 2 avec café offert). Les nombreux visiteurs ont pu dévaliser les tables lourdement chargées.

Les exposants ont également laissé des jeux et des livres pour les restos du cœur.

Nous remercions les exposants et les visiteurs qui ont permis que cette matinée se passe sous de bons auspices

Le gain de cette matinée est de 296€ qui seront reversés pour le téléthon.

Réservez d'ores et déjà votre dimanche 3 novembre 2019, date de la prochaine bourse aux jouets à Mamirolle.

Nelly Anzalone

Infos sécurité

I faut veiller à laisser les trottoirs libres à la circulation des piétons, priorité aux mamans et «nounous» avec leur «voiture d'enfants»

- En pensant à tailler les haies privées qui débordent sur les espaces publics,
- En ne se stationnant pas sur les trottoirs, en particulier devant la pharmacie, cela est strictement interdit.

Par ailleurs, il faut savoir ce que coûte le non-respect du cédez-le-passage à un piéton sur un passage clouté, outre une amende:



6 points depuis le 18/09/2018

En effet, la législation vient d'être renforcée. Selon le code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points.

Depuis le 18 septembre 2018 et l'application du décret n°2018-975 en lien avec le dernier Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), les sanctions sont renforcées avec un retrait de 6 points sur le permis (au lieu de 4 auparavant). De plus, cette sanction peut être constatée par l'intermédiaire de la vidéo-verbalisation et donc à distance.

Infos communales diverses

- n raison des travaux d'assainissement et de voirie Grande Rue, rues de la Gare et du Stade, les décorations de Noël seront installées un peu plus tard cette année, soit autour du 10 décembre.
- Pour le repas des anciens prévu le dimanche 6 janvier 2019, merci de bien vouloir renvoyer votre inscription avant le 15 décembre.
- a commune
 a fait couper
 les épicéas vers
 le terrain de foot
 car ils étaient malades et potentiellement dangereux, en partie à
 cause de la sécheresse.



Familles Rurales, facteur de bien-être

Association Familles Rurales (AFR) de Mamirolle propose pour les familles de nombreuses activités au sein du village qui permettent de se sentir bien dans son corps et dans sa tête en créant du lien entre les habitants...

Vous pouvez encore vous inscrire aux ateliers suivants :

•	Danse Enfants	tél. 03 81 55 72 56
•	Step Enfants	tél. 03 81 55 72 56
•	Cours de gym tonique	tél. 03 81 55 76 66
•	Cours de Pilate	tél. 03 81 55 84 50
•	Cours de stretching	tél. 09 67 50 98 82
•	Cours step & abdos fessiers	tél. 03 81 55 72 56
•	Atelier Création	tél. 06 75 95 15 76
•	Atelier Couture	tél. 03 81 55 78 05
•	Chorale Au Fil des Chants	tél. 03 81 60 33 03
•	Chorale Sopralti	tél. 09 67 50 98 82

• Échanges de savoir-faire en cuisine :

.....tél. 03 81 55 84 50

Il n'est jamais trop tard pour se retrouver autour d'une initiation au tricot ou au crochet, activités qui reviennent à la mode avec de nouvelles laines ou fils aux couleurs plus modernes. Rens. au 03 81 55 74 14

L'AFR de Mamirolle, c'est aussi la ludothèque itinérante qui se déplace dans le village les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois au local périscolaire, tél. o6 98 25 58 42. Sans oublier la bibliothèque «Ma bulle» et «Bébés-livres» qui vous accueillent au Centre commercial pour de nombreuses activités lectures, expositions, rencontres... Rens. bibliothèque.mamirolle@gmail.com

Association Familles Rurales de Mamirolle 2 Rue de l'Église 25620 Mamirolle Permanence : Mercredi de 18 h 15 à 19 h 15 mail afr.mamirolle@wanadoo.fr

Atelier «Théâtre enfants»

En raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions au forum des associations, l'Association Familles Rurales a décidé de mettre l'atelier «Théâtre enfants» en suspend pour la saison 2018/2019. Elle réfléchit à la mise en place d'un nouveau projet (atelier bi-mensuel, stage théâtre pendant les vacances, stage théâtre week-end...) avec le soutien de la troupe adultes «A vos Masques» que nous remercions vivement.

L'AFR ne manquera pas de vous tenir informés de l'évolution de ces projets qui seront mis en place pour la reprise des activités 2019.

Le «Théâtre enfants» reste un jeu et le jeu est essentiel pour un enfant, il aide à son développement et à son bien-être. C'est pourquoi l'AFR souhaite continuer à s'investir dans cette activité et espère que de nombreux enfants répondront présents.

Géraldine Neidhardt, référente Théâtre enfants

Festival alimenterre

«L'avenir se joue dans nos assiettes»

'empire de l'or rouge, documentaire de J.B. Malet et Xavier Deleu projeté dans le cadre du festival alimenterre le 14 novembre dernier à Mamirolle a rencontré un réel succès, près d'une centaine de spectateurs.



Les élèves de STA1 de l'ENIL avaient réalisé de magnifiques panneaux d'information très pertinents sur le concentré de tomates.







Le débat qui a suivi était animé conjointement par Didier Maillotte, gérant de Biocoop La Canopée et Raphaël Mesonero, professeur à l'Enil.

La production de tomates industrielles, décrite dans ce documentaire, se fait miroir de processus économiques tels

que la mondialisation du commerce, la division du travail ou l'avènement de monopoles qui font froid dans le dos. Deux pays, la Chine et l'Amérique ont imposé le concentré de tomates industrielles comme ingrédient central de la «malbouffe» au niveau mondial, tout en broyant sans vergogne les emplois et les hommes.

Durant le débat, l'un des spectateurs a fait valoir que nous, consommateurs, avions le pouvoir de refuser ces produits non respectueux de la nature et des hommes et que ce pouvoir n'était pas rien!

Faire le choix du bio, de l'éthique, du développement durable, de la proximité, du respect de la saisonnalité était possible en faisant nos courses, par exemple, chez biocop et, qu'au final, tout bien pesé, enjeux environnementaux et santé publique, cela ne revenait pas beaucoup plus

cher et que c'était là un véritable acte citoyen.

M. Maillotte nous a présenté le cahier des charges de biocoop : refus des ogm, solidarité avec les producteurs bio, traçabilité des produits, choix des produits locaux pour diminuer les transports, des prix justes pour une bio accessible et exigeante... près de 500 magasins en France, une goutte d'eau par rapport aux géants de la distribution, mais qui monte en influence grâce aux consommateurs-acteurs responsables. Plus de renseignements sur leur site :

www.biocoop.fr.

La soirée s'est terminée comme d'habitude autour du pot de l'amitié et des excellents gâteaux confectionnés par les bénévoles de la Bibliothèque; un grand merci à toutes.

Paulette a fêté ses 101 ans



C'est en toute intimité, en présence de sa fille Claire et de Ludovic Fagaut, président du Conseil d'Administration de l'Ehpad de Mamirolle, que Paulette Besombes a fêté ses 101 ans.

Née le 4 novembre 1917 à Paris, fille de cafetiers sur les grands boulevards, Paulette a vécu toute sa vie dans la capitale où, après sa scolarité, elle a travaillé dans la brasserie familiale. En 1946, elle épouse Roger, horloger à Paris et le couple sera à la tête de bijouteries dans la région parisienne. Paulette a évolué dans le luxe et en a gardé la prestance et l'élégance.

Coquette, d'une grande générosité, elle est appréciée du personnel et des résidents. Elle participe à de nombreuses activités : elle fait partie de la troupe de théâtre, se montre très habile lors des olympiades des Ehpad et confectionne châles et écharpes qui sont vendus lors du marché de Noël de l'établissement.

"Je ne prends aucun médicament et tout va bien pour l'instant, à part un rhume que j'ai contracté récemment. Je n'ai pas de secret concernant ma longévité, une vie saine et active, une fille qui réside à Mamirolle et qui a tenu à ce que je me rapproche d'elle après mon veuvage. 3 petits-enfants, 5 arrière-petits-enfants me comblent et je suis étonnée d'être arrivée à 101 ans sans m'en rendre compte. Mes parents ont vécu assez âgés et, dans ma famille, on compte beaucoup d'octogénaires mais aujourd'hui je bats un record "! a déclaré Paulette dans une forme étonnante qui, avec beaucoup d'humour, a confié qu'elle était fin gourmet et que le champagne était sa boisson préférée... accompagné de quelques chocolats.

Françoise Seuret, E.R.

Téléthon 2018 à Mamirolle AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUERIR





Comme chaque année, au début du mois de décembre, revient le week-end du Téléthon. Sans être une manifestation continue sur 24 heures comme dans les grands centres Téléthon, cette manifestation existe bien et se perpétue à Mamirolle depuis plusieurs années.

Plusieurs associations du village, les Vétérans du Foot, le Comité d'Animation et le Club des Aînés avec le soutien de la Municipalité proposeront des activités sur ce week end du 7 et 8 décembre, dont les profits seront reversés à l'association AFM Téléthon. Cette année, la bourse aux jouets, avancée au 4 novembre, a remporté un joli succès.

Pour la suite, rendez-vous le vendredi 7 décembre à partir de 17 h 30 à la salle des fêtes de Mamirolle, la traditionnelle marche aux flambeaux partira à 18 h 00 de la salle annexe. Les flambeaux seront vendus sur place avant le départ. Cette petite ballade sous les lueurs des flambeaux permettra de faire le tour de quelques quartiers du village. Au retour, une restauration sera proposée avec au choix : vin chaud, soupe aux pois, crêpes. Une petite nouveauté sera proposée cette année avec une tartiflette géante, dans une belle ambiance de Noël. Vous pourrez également découvrir les massages bien-être de Nathalie (Nat&Sens). Les connaisseurs viendront avec leur récipient pour pouvoir emporter la délicieuse soupe aux pois de Benoît.

En soirée, à partir de 20 h 30, la grande salle des fêtes accueillera les amateurs de **tarot** pour le concours organisé par les Vétérans du Foot.

Le lendemain matin, samedi 8 décembre de 8hoo à 10h30, rendez-vous à l'ancienne mairie, rue de l'Église, pour le petit déjeuner préparé et servi par le Club des Retraités.

Nous vous attendons nombreux à ces moments de convivialité au profit du Téléthon.





SCEA Truite du Cusancin

Il s'agit d'une exploitation agricole spécialisée dans l'aquaculture. Son siège social est situé sur Mamirolle depuis 4 ans, date à laquelle Mr Bouhelier David emménage dans la commune.

Diplômé d'aquaculture, il crée son entreprise en 2002. Aidé de son père, il élève des truites dans la vallée du Cusancin. C'est dans cette vallée verdoyante près de Baume-Les-Dames qu'il installe son site de production. La rivière



du Cusancin alimente 3 bassins naturels où grandissent, dans le respect des normes en vigueur, les truites arc-enciel destinées à la consommation et les truites Fario pour le repeuplement des parcours de pêche.

La truite est un poisson carnassier au sang froid qui vit dans des eaux de 10° à 12 ° et qui a besoin de deux à trois ans pour atteindre sa maturité. La vallée du Cusancin offre un cadre idéal, éloigné des habitations et du stress, pour que les truites évoluent dans de bonnes conditions et résistent mieux aux maladies sans l'apport d'antibiotiques.

Mi-janvier, les truites Fario sont triées par taille. Au moment de l'ouverture de la pêche, mi-mars, elles sont acheminées vivantes, par camion spécifique, dans toute la France, afin de pourvoir différents lieux appréciés des pêcheurs.

Les truites arc-en-ciel, quant à elles, sont vendues suivant la traçabilité requise, entières, en filets ou fumées, tout au long de l'année dans différents points de vente tel que Super U, Intermarché, le site Locavor.fr et dans quelques restaurants.





Vous avez dû apercevoir le camion réfrigéré de M. Bouhelier David avec lequel il se rend sur le marché de Sancey et avec lequel il effectue des tournées dans les villages pour vendre son poisson.

Promoteur du circuit court, il est également possible de l'appeler au 03.81.86.33.28 pour récupérer directement sa commande le mercredi soir et le vendredi soir, à son bureau en face de l'école.



TELETHON . FR

PLEIN DE SURPRISES... comme d'habite

3637

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi...... 10h à 12h Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h Samedi (semaines impaires)...........9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50 Mail..... mairie@mamirolle.com Bloghttp://mamirolle.over-blog.fr Sitewww.mamirolle.info

Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot Responsable de rédaction : F. Martin Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin S. Seyer - C. Manganoni Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Les jeudis 6, 13 et 20 et le vendredi 28 déc. Le jeudi 13 et le vendredi 28 déc.

Agenda

- 01/12/18 Concert de Noël Sopralti et C(h)oeur de Lou(v)e 20h30 - Eglise de Mamirolle - Entrée gratuite - Libre participation
- 04/12/18 Froid et neigeBébé-Livres 10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- 07/12/18 En pays indien...... Ludothèque La Toupie 9h00-11h30 - Salle du périscolaire
- 07 et 08/12/18 St Nicolas à la ferme des lamasCap Lama Doubs 14hoo - Les enfants aideront St Nicolas à distribuer des cadeaux à tous les animaux de la ferme : lamas, chèvres, poules, canards... vin chaud et chocolat chaud offerts en fin d'après-midi. Réservations et informations au o6 84 14 44 12 ou o6 99 69 37 42 - Tarif unique 7 €/personne.
- 07/12/18 Marche aux Flambeaux...... Téléthon 18hoo - Salle des fêtes annexe et au retour vin chaud, soupe aux pois, crêpes et tartiflette...
- 08/12/18 Petit déjeuner Téléthon Club des Retraités 8hoo - 10hoo - Salle de l'Ancienne mairie
- 16/12/18 Gymnase de Mamirolle ESM Handball 14hoo - Seniors masculins B / Danjoutin - Championnat honneur régional 16hoo - Seniors masculins A / Dole-Chaussin - Championnat excellence rég.
- 16/12/18 Super Loto ASSM Football 14hoo -Salle des fêtes de Saône
- 18/12/18 Noël......Bébé-Livres 10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- 21/12/18 En pays indien...... Ludothèque La Toupie 9h00-11h30 - Salle du périscolaire
- 22/12/18 Grand concert de Noël Ecole de Musique du Plateau 20hoo - Espace du Marais à Saône - Entrée libre
- 31/12/18 RéveillonComité d'Animation Salle des Fêtes de Mamirolle - Inscription avant le 17/12/18



Café et soupe à l'oignon

20h30

844